Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BTSA BIOQUALIM

Épreuve E1 : S’inscrire dans le monde d’aujourd’hui

Session 2026 • Code sujet : **26-BTS-BIOQ-E1** • Durée : **180 minutes** • Coefficient : **2**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Construire l’Europe, des déclarations aux réalisations** (4 questions) — **Page 3**

2. **Approvisionnements alimentaires et organisation des territoires** (3 questions) — **Page 5**

3. **Liberté de conscience et débat citoyen** (3 questions) — **Page 7**

4. **Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 9**

Sujet officiel (PDF) : https://btsabioqualim.fr/assets/annales/btsa-bioqualim/E1 - S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui/2026/BTSA BIOQUALIM - E1 - S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Construire l’Europe, des déclarations aux réalisations

L’exercice porte sur deux sources relatives aux débuts de la construction européenne : la déclaration de Robert Schuman en 1950 et l’article 2 du traité instituant la Communauté économique européenne en 1957. Il évalue la présentation, la confrontation et l’analyse critique des sources, ainsi que la compréhension de leur portée et de leurs limites.

Histoire

Question 1.1. Présentez les deux sources du document DT 1 en précisant leur nature, leur auteur ou origine, leur date et le contexte dans lequel elles sont produites. Situez brièvement les étapes de la construction européenne auxquelles elles se rapportent.

La source A est un extrait de la déclaration politique de Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, prononcée le 9 mai 1950 et publiée par son ministère. Dans l’Europe de l’après-guerre, elle propose une mise en commun du charbon et de l’acier franco-allemands. Cette initiative précède la création de la CECA. La source B est l’article 2 du traité instituant la CEE, signé à Rome le 25 mars 1957 et publié au Journal officiel des Communautés européennes. Conclu par six États, ce traité élargit la coopération à un marché commun et à leurs politiques économiques.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> 1950 : déclaration Schuman, prélude à la CECA. 1957 : traité de Rome instituant la CEE entre six États.

Question 1.2. Confrontez les deux textes : montrez ce qu’ils présentent comme objectifs ou moyens de la construction européenne, puis relevez une continuité et une évolution entre 1950 et 1957.

Élément	Source A, 1950	Source B, 1957
Moyen	Mise en commun du charbon et de l’acier franco-allemands sous une autorité commune	Marché commun et rapprochement progressif des politiques économiques
Objectifs	Créer une solidarité concrète	Développement, stabilité, hausse du niveau de vie et liens plus étroits entre États

La continuité est la volonté de rapprocher les États par la coopération économique. L’évolution est le passage d’un projet sectoriel et franco-allemand à une communauté économique plus large, dotée d’objectifs communs à ses membres.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Continuité : rapprocher les États par l’économie. Évolution : d’une mise en commun franco-allemande sectorielle à un marché commun entre six États.

Question 1.3. **Analysez de manière critique ces sources : identifiez leurs objectifs et leurs destinataires probables, puis expliquez en quoi leur nature et leur contexte influencent les informations qu'elles donnent. Appuyez votre réponse sur des éléments précis des textes.**

Les deux sources exposent des projets et des objectifs, mais leur nature et leur contexte orientent leur contenu :

- La déclaration politique de Schuman cherche à faire accepter une initiative nouvelle. Elle s'adresse probablement aux gouvernements concernés et aux opinions publiques. L'expression « réalisations concrètes » valorise le projet sans détailler ses difficultés.
- Le traité de 1957 est un texte juridique conclu par les États signataires et destiné à organiser leur action. Il énonce une mission et des résultats attendus, comme le « relèvement accéléré du niveau de vie », mais ne prouve pas qu'ils sont atteints.

Ces sources renseignent donc surtout sur les intentions et les engagements.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La déclaration cherche à faire accepter un projet ; le traité engage les États et fixe des objectifs, sans attester leur réalisation.

Question 1.4. **Montrez la portée de ces documents pour comprendre la construction européenne après 1945. Présentez également une limite de ce qu'ils permettent d'affirmer sur la réalité de cette construction et sur ses effets pour les populations.**

Après 1945, ces textes témoignent d'une volonté d'organiser la coopération européenne et de rapprocher notamment la France et l'Allemagne. La mise en commun du charbon et de l'acier, puis le marché commun, illustrent un élargissement progressif de cette coopération économique, susceptible de consolider la paix et de soutenir la reconstruction.

Leur portée reste limitée : ce sont des textes officiels qui expriment un projet et des objectifs. Ils ne suffisent pas à établir comment les institutions ont fonctionné, si les populations ont adhéré à cette construction, ni quels effets concrets elle a eus sur leur vie quotidienne.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les textes montrent l'élargissement de la coopération européenne après-guerre, mais ne permettent pas d'évaluer à eux seuls sa mise en œuvre ni ses effets sur les populations.

2. Approvisionnements alimentaires et organisation des territoires

L'exercice étudie l'organisation spatiale des approvisionnements de l'Atelier alimentaire Armorique à Rennes à partir de données construites sur les volumes annuels et les distances routières moyennes. Il demande de comparer les territoires fournisseurs, d'analyser l'organisation à plusieurs échelles et de compléter un schéma relationnel entre fournisseurs, site de transformation et marchés de distribution.

Géographie

Question 2.1. Comparez la place des quatre régions d'approvisionnement en utilisant les parts de volume et les distances moyennes indiquées dans le DT 2. Identifiez la région la plus proche du site et celle dont la distance moyenne est la plus élevée.

Territoire fournisseur	Part du volume annuel	Distance moyenne
Bretagne	45 %	80 km
Pays de la Loire	25 %	140 km
Normandie	20 %	220 km
Autres régions françaises	10 %	450 km

La Bretagne est le premier fournisseur, avec 45 % des volumes, devant les Pays de la Loire (25 %), la Normandie (20 %) et les autres régions françaises (10 %). Les deux régions les plus proches fournissent ensemble 70 % des volumes. La Bretagne est la plus proche du site (80 km) ; les autres régions françaises sont les plus éloignées (450 km). La part fournie ne suit donc pas automatiquement la distance.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Plus proche : Bretagne, 80 km. Plus éloignées : autres régions françaises, 450 km. Bretagne et Pays de la Loire : 70 % des volumes.

Question 2.2. Expliquez comment les données du DT 2 révèlent une organisation des approvisionnements à plusieurs échelles. Présentez un intérêt et une limite d'une organisation reposant principalement sur des régions proches du site de Rennes.

À l'échelle régionale, la Bretagne et les Pays de la Loire fournissent ensemble 70 % des volumes, et la Normandie en apporte 20 %. Les trois régions proches représentent ainsi 90 % des approvisionnements ; les 10 % restants viennent d'autres régions françaises, à une distance moyenne de 450 km. Le réseau articule donc des flux de proximité et des apports depuis une échelle nationale plus large.

Intérêt : des trajets plus courts peuvent réduire les coûts et les émissions liés au transport. **Limite :** la concentration des achats dans les régions proches peut accroître la dépendance à un nombre restreint de territoires et ne garantit pas l'autonomie. Ces pourcentages sont construits pour le sujet, non des statistiques régionales réelles.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Approvisionnement majoritairement régional : trajets potentiellement réduits, mais dépendance possible aux territoires proches.

Question 2.3. Complétez le schéma relationnel du DR 1 à l'aide des informations du DT 2 et ajoutez des flèches indiquant les relations entre les territoires fournisseurs et le site de transformation. Rédigez ensuite deux ou trois phrases expliquant ce que le schéma fait apparaître sur les relations entre le site, les territoires fournisseurs et les marchés de distribution.

Dans la première case, inscrire « Bretagne et Pays de la Loire » : leurs parts (45 % et 25 %) totalisent 70 %. Dans la troisième, reporter « 10 % ». La dernière case peut indiquer « Marchés de distribution non précisés dans le DT 2 ».

Les territoires fournisseurs acheminent les ingrédients vers le site de transformation de Rennes. Après transformation, l'atelier distribue ses produits vers des marchés dont la localisation n'est pas indiquée par les données. Les flèches du schéma montrent ces relations sans attribuer de destination non fournie par le sujet.

DR 1 complété

Schéma relationnel des approvisionnements et de la distribution

Élément du système	Informations à reporter
Territoires fournisseurs représentant ensemble 70 % des volumes	Bretagne + Pays de la Loire
Site de transformation	Rennes
Part des volumes provenant des autres régions françaises	10 %
Marchés de distribution de l'atelier	Non précisés dans le DT 2

Complétez les cellules signalées par « ... ».

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

Bretagne, Pays de la Loire, Normandie, autres régions françaises → Rennes → Marchés de distribution non précisés

✓ RÉPONSE À RETENIR

Bretagne et Pays de la Loire : 70 %. Autres régions françaises : 10 %. Marchés de distribution : non précisés.

3. Liberté de conscience et débat citoyen

Le candidat participe à l'organisation d'un débat sur l'alimentation dans un établissement public, après la diffusion d'une publication dénigrant des élèves en raison de choix alimentaires liés à leurs convictions. À partir de l'article 1 de la loi du 9 décembre 1905 et de ses connaissances, il doit proposer une réponse argumentée conciliant expression des opinions, respect des personnes et débat démocratique.

Enseignement moral et civique

Question 3.1. Identifiez le principe républicain et la liberté concernés par la situation. Expliquez ce que garantit le document DT 3 et en quoi cette garantie est pertinente pour le cas présenté.

Le principe républicain concerné est la laïcité, qui protège notamment la liberté de conscience. L'article 1 de la loi du 9 décembre 1905 affirme que la République assure cette liberté et garantit le libre exercice des cultes, sous réserve de l'ordre public.

Les choix alimentaires peuvent être liés aux convictions personnelles des élèves. Le texte est donc pertinent pour rappeler que chacun doit pouvoir avoir ses convictions sans être dénigré pour elles. Il ne détaille toutefois pas, à lui seul, toutes les règles encadrant les propos dans un établissement public.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La laïcité protège la liberté de conscience et le libre exercice des cultes, dans le respect de l'ordre public.

Question 3.2. Indiquez deux mesures concrètes que le comité peut prendre avant ou pendant le débat afin de permettre l'expression des opinions tout en prévenant les propos visant des personnes en raison de leurs convictions.

Le comité peut agir avant le débat sur la publication, puis prévoir une modération pendant les échanges :

1. Avant la rencontre, retirer ou modérer la publication dénigrante et communiquer aux participants une règle excluant les attaques contre des élèves ou leurs convictions.
2. Pendant le débat, désigner un modérateur chargé de répartir la parole, de rappeler cette règle et d'interrompre les propos qui visent des personnes.

Ces mesures concrètes laissent place aux opinions sur l'alimentation, tout en empêchant que la discussion ne se transforme en attaque contre certains élèves.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Modérer la publication, annoncer une règle de respect et confier son application à un modérateur pendant le débat.

Question 3.3. Justifiez brièvement comment les mesures proposées concilient liberté d'expression, respect des personnes et conditions d'un débat démocratique.

Ces mesures encadrent la manière de s'exprimer sans interdire le débat sur l'alimentation. Chacun peut présenter et discuter ses opinions, tandis que la règle commune protège les élèves contre les attaques liées à leurs convictions. Le modérateur veille à ce que la parole soit partagée et intervient si des propos ciblent des personnes. En distinguant la critique des idées du dénigrement des individus, le comité favorise un échange respectueux où les arguments peuvent être confrontés. Ces conditions contribuent à un débat démocratique ouvert et serein.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les opinions peuvent être discutées librement, sans attaques visant les personnes, pour préserver un débat respectueux et démocratique.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve E1 du BTS Qualité, alimentation, innovation et maîtrise sanitaire, session 2026, code 26-BTS-BIOQ-E1, dure 180 minutes et a un coefficient 2. Elle étudie les débuts de la construction européenne, les approvisionnements d'un atelier alimentaire rennais et la liberté de conscience. Elle évalue l'analyse de documents, le raisonnement géographique et l'argumentation citoyenne.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La déclaration Schuman de 1950 propose une solidarité concrète par une autorité commune sur les productions franco-allemandes de charbon et d'acier.
- Le traité de Rome de 1957 vise un marché commun et le rapprochement progressif des politiques économiques des États membres.
- Croiser la part des volumes et les distances permet de distinguer le poids relatif et l'éloignement des territoires fournisseurs.
- L'article 1 de la loi de 1905 garantit la liberté de conscience et le libre exercice des cultes, sous réserve des restrictions liées à l'ordre public.

Points de vigilance & attentes du jury

- Pour chaque source historique, précisez nature, auteur ou origine, date, contexte, destinataires probables et limites.
- Comparez les chiffres du tableau sans confondre part des volumes et distance routière moyenne.
- Sur le DR 1, reportez les informations demandées et représentez clairement les flux entre fournisseurs et site de Rennes.
- Dans la situation civique, distinguez l'expression d'une opinion des propos visant ou dénigrant des personnes.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment comparer efficacement les régions d'approvisionnement dans le tableau ?

Relevez pour chaque territoire sa part du volume annuel et sa distance moyenne jusqu'à Rennes. Comparez séparément ces deux indicateurs, puis expliquez leur relation : une part élevée indique un poids important, tandis qu'une distance élevée signale un approvisionnement plus éloigné.

Q : Comment confronter les deux sources sur la construction européenne ?

Présentez d'abord ce que chaque source propose ou fixe, en tenant compte de sa date et de sa nature. Relevez ensuite un objectif commun, comme le rapprochement entre États, puis distinguez l'approche sectorielle de 1950 de la mise en place d'un marché commun en 1957.

Q : Comment gérer le temps et les points de l'épreuve ?

L'épreuve dure 180 minutes et totalise 20 points : 9 en histoire, 7 en géographie et 4 en enseignement moral et civique. Répartissez le temps selon ces poids, réservez une relecture et répondez à chaque consigne avec des éléments précis.

Q : Qu'attend le jury dans les réponses argumentées et l'analyse des documents ?

Le jury attend des réponses organisées qui mobilisent les documents et les connaissances, distinguent les données de l'analyse et justifient les conclusions. En histoire, il faut aussi apprécier la portée et les limites des sources ; en EMC, proposer des mesures concrètes et les justifier.

Sujet officiel associé (PDF) : https://btsabioqualim.fr/assets/annales/btsa-bioqualim/E1 - S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui/2026/BTSA BIOQUALIM - E1 - S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources BTSA Qualité, Alimentation, Innovation et Maîtrise Sanitaire : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.